



CHAPITRE XXIII.

De l'état Ecclesiastique, politique, & militaire de Mexique.

Cette Ville est le siège de l'Archevêque, & la demeure du Vice-Roi qui d'ordinaire est un grand Seigneur d'Espagne, dont le pouvoir s'étend à faire des Loix & des Ordonnances, donner les ordres nécessaires, & terminer les procès & les différends qui arrivent dans le pays, à la réserve des causes qui sont d'une telle importance qu'on les juge dignes d'être réservées au Conseil d'Espagne.

Quoi qu'il y ait dans ce pays-là plusieurs Gouvernemens, & divers Gouverneurs, ils dépendent pourtant tous de ce Vice-Roi; en sorte qu'il y a plus de quatre cens lieues de pays qui dépendent du Siège Royal de Mexique.

Comme la plupart des Gouverneurs sont les créatures du Vice-Roi, ils lui font aussi de grands presens pour être continuez en l'exercice de leurs Charges, & il en reçoit encore beaucoup de ceux qui ont besoin d'implorer sa clemence dans le jugement des appellations qui relevent devant lui.

Le

Le Roi d'Espagne lui donne tous les ans à prendre sur les deniers de son épargne, la somme de cent mille ducats pendant le tems de son Gouvernement, qui est ordinairement de cinq années.

Mais par le moyen des presens qu'ils font en Espagne aux Courtisans, & aux Conseillers du Conseil des Indes, ils se font continuer bien souvent jusqu'à cinq & dix années au delà du terme de leur commission.

Outre les cent mille ducats que ce Vice-Roi tire tous les ans de l'épargne, l'on ne scauroit s'imaginer le profit qu'il fait, s'il est avaricieux ou adonné au négoce, comme la plupart le sont; car ils se rendent les maîtres de la vente de telles Marchandises qu'il leur plaît, & personne ne les peut vendre qu'eux, ou ceux à qui ils en donnent la permission, comme fit de mon tems le Marquis de Serralvo, qui mit plus d'impôts sur le sel qu'aucun autre Vice-Roi qu'on en eût vû en ces pays-là.

On croit qu'il tiroit du pays pour le moins un million tous les ans, tant des presens qu'il recevoit, que du commerce qu'il faisoit en Espagne & aux Philippines.

Il gouverna ce pays-là par l'espace de dix ans, & pendant ce tems-là il envoya au Roi d'Espagne un Papegay qui valoit quinze cens mille livres, & plus d'un million au Comte d'Olivarez & à d'autres Courtisans, pour faire prolonger son Gouvernement de cinq années.

Outre le Vice Roi, il y a encore six Juges, & un Procureur du Roi qui ont chacun dou-

ze

ze mille ducats par an, & deux Presidens qui avec le Vice-Roi jugent toutes les causes civiles & criminelles.

Mais quoi qu'ils agissent de concert avec le Vice-Roi, ils ont néanmoins le pouvoir de s'opposer à ses actions, & de ne pas souffrir qu'il exécute ce qui est contre les loix, mais la plupart n'oseroient le choquer, de sorte qu'il fait ce que bon lui semble, & c'est assez qu'il dise qu'il le veut ainsi.

Ce pouvoir excessif joint à l'avarice du Comte de Gelves qui étoit Vice-Roi en 1624, & l'orgueil de Dom Alonse de Zerna Archevêque de Mexique qui jouïssoit de soixante mille ducats par an, pensèrent perdre cette grande Ville; & furent la cause du soulèvement de la populace, qui mit le feu au Palais du Vice-Roi & à la prison qui est tout joignant.



CHAPITRE XXIV.

Histoire mémorable d'un differend arrivé entre l'Archevêque & le Vice-Roi, & du soulèvement qu'il causa à Mexique en 1624.

Parce que cette Histoire est mémorable, & peut servir d'exemple aux autres nations, afin qu'on n'envoye point de Gouverneurs in-

